

Concours

« Paris-banlieue : Union, réalité, différence, devenir »

Règlement du concours :

Article 1 : Organismes

Le Conseil Parisien de la Jeunesse, le Conseil Régional d'Ile de France et le Conseil de la Jeunesse de Fresnes organisent un concours sur le thème « Paris-banlieue : Union, réalité, différence, devenir ».

Article 2 : conditions de participation

Les candidats doivent être âgés de **15 à 25 ans** révolus au 31 décembre 2009 et habiter en Ile de France.

Les participants peuvent être une personne seule ou un groupe de personnes répondant aux conditions indiquées ci-dessus.

Article 3 : catégories

Les candidats peuvent participer dans l'une des catégories suivantes :

- dessin : graph, collage, peinture, BD
- photographie : argentique et numérique
- texte

Article 4 : Modalités d'inscription

Les candidats doivent transmettre la fiche d'inscription, le règlement du concours signé, une copie de leur carte d'identité ou d'un justificatif de domicile et leur œuvre dans le format suivant :

Les dessins doivent être réalisés sur papier (format minimum de 21 cm x 29,7 cm (A4) et maximum 40 cm x 60 cm)

Pour la catégorie photographie, les participants devront fournir un tirage papier avec le négatif de la photo choisie pour les photographies argentiques ou un CD avec la ou les photographies numériques

Pour la catégorie texte, le texte devra être fourni sur format papier et/ou sur CD, le texte ne devant pas faire plus de 3700 signes (espaces compris). Tout texte illisible ne pourra être pris en compte.

Les participants devront certifier sur l'honneur qu'ils ont personnellement conçu leur œuvre.

Les œuvres devront comporter un titre et pourront être assorties d'une légende.

Les personnes mineures devront également fournir une autorisation parentale (en annexe au règlement).

Article 5 : droits d'auteur :

Les participants garantissent que leur Œuvre est originale, inédite, et qu'ils disposent librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (notamment droits

d'auteur et des droits voisins) attachés à cette Œuvre aux fins de participer au Concours.

Le participant déclare que l'Œuvre ne contrevient pas, en tout ou partie, à des droits d'auteur ni des droits de toute tierce partie, ni à toute autre disposition du droit en vigueur, et assume donc l'entière responsabilité au titre de cette Œuvre.

Notamment, le Participant garantit que dans l'hypothèse où il aurait utilisé des échantillonnages ou des extraits d'œuvres existantes, il a obtenu l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s) ou ayant(s) droit au titre de cette utilisation.

Ainsi, les Œuvres ne devront pas :

- contenir des éléments violant des droits de propriété intellectuelle ;
- comporter des propos choquants, violents, grossiers, insultants ou diffamants à l'encontre d'autrui, ou ne respectant pas la législation et réglementation française, cette liste n'étant pas limitative.

Le participant garantit les organisateurs contre toute revendication de tiers tant au titre des droits d'auteur que des droits voisins.

Article 6 : Jury

Un jury composé de membres des différents conseils de la jeunesse organisateurs et des partenaires se réunira au mois de janvier/ février pour définir un lauréat par catégorie ainsi qu'un ou deux coups de cœur.

Article 7 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu en février 2010

Article 8 : dotation

Les gagnants seront informés le jour de la remise des prix. Les lots seront remis en mains propres contre remise d'une pièce d'identité avant le 31 mars 2009. Au-delà de cette date, les lots sont réputés abandonnés par leurs gagnants.

Les dotations ne sont pas échangeables contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 9 : Rémunération

Aucune rémunération n'est prévue pour les participants.

Article 10 : Communication

La Mairie de Paris, le Conseil Régional Ile de France et le Conseil municipal de Fresnes prennent en charge la communication de l'événement.

Article 11 : Droit à l'image

Les participants autorisent la Mairie de Paris à utiliser, diffuser et reproduire gratuitement les dessins, photographies et textes envoyés par les participants au concours.

L'exploitation de ces images se fera dans le strict cadre des activités d'information et de valorisation des artistes et plus largement de la Ville de Paris, du Conseil Régional d'Ile de France et de la ville de Fresnes, à des fins non commerciales et non politiques.

Tout gagnant au concours autorise la Ville de Paris, le Conseil Régional d'Ile de France et la ville de Fresnes à citer ses nom et prénom, et sa ville, à des fins de communication sur les résultats du concours.

Article 12 : Dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être adressés à la mission citoyenneté des jeunes – 50 av Daumesnil à 75579 Paris cedex 12 concerné **avant le 31 décembre 2009** le cachet de la poste faisant foi.

Article 13 : respect et modifications du règlement

La Ville de Paris, le Conseil Régional d'Ile de France et la Ville de Fresnes se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La validation de l'inscription implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donc donner lieu à des poursuites.

La Ville de Paris, le Conseil Régional d'Ile de France et la Ville de Fresnes se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toute décision qu'ils pourraient estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les participants.

REGLEMENT TELECHARGEABLE SUR www.iledefrance.fr et sur www.cpj.paris.fr

Je soussigné-e,
Responsable du groupe ou Candidat.....
Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours « Paris-banlieue : Union, réalité, différence, devenir » et certifie exacts les renseignements fournis dans le présent dossier.
Date :
Signature du candidat ou du responsable :